

CHALLENGE REGIONAL D'OCCITANIE DE FAST HIKING

SAISON 2026-2027

Date juillet 2026 – validation au comité directeur du 17/09/2026

Afin de poursuivre le développement de la discipline le Fast Hiking, le comité Régional d'Occitanie de randonnée pédestre organise le premier challenge régional Occitanie de Fast Hiking.

Rappel des codes d'un Open de Fast Hiking :

- C'est une randonnée à un rythme soutenu et à allure libre inférieur à 50 km/effort
- Pas de balisage ou sur balisage.
- Autonomie complète en eau, alimentation et équipement.
- Avec une carte et/ou une trace GPX (fournie par les organisateurs)
- Manifestation organisée dans une démarche éco-responsable.

Article 1 – Conditions de participation

Les participants doivent être titulaires d'une licence de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) délivrée en Occitanie ou dans l'une des régions limitrophes : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les titulaires d'un Pass Découverte sur chaque open de la saison 2026-2027 sont également autorisés à participer.

Article 2 - Calendrier des Opens de Fast Hiking

Seuls les Opens Fast Hiking organisés par un club et un comité départemental en Occitanie et inscrits au calendrier officiel des rencontres sportives de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sont pris en compte pour le classement du challenge d'Occitanie.

Le calendrier des épreuves est consultable sur le site : www.ffrandonnee-competitions.fr

Comité Régional de la Randonnée Pédestre Occitanie - www.randonnee-occitanie.com - occitanie@ffrandonnee.fr

Siège Social : 457, L'Occitane, 31670 LABEGE – 05 82 95 37 75

Antenne locale : Maison Régionale des Sports - CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 MONTPELLIER Cedex 2

N° SIRET : 824 613 665 00036 - APE : 9319Z

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Article 3 – Les participants

Les participants peuvent s'inscrire en solo ou en équipe. La composition des équipes est au minimum 2 personnes, au maximum 4.

L'équipe constituée en binôme doit être la même du début à la fin de la saison sportive.

Pour les équipes de 3 et 4, un seul participant peut être remplacé afin de respecter le nombre de participants de l'équipe constitués au départ.

Article 4 - Comptage des points

Les fasthikeurs solos et les équipes devront obligatoirement participer à 3 Opens.

Les critères d'attribution des points tiennent compte des résultats consultables sur l'application www.ffrandonnee-competitions.fr des 3 Opens.

Voici les critères pris en compte :

- Distance
- Dénivelé
- Vitesse/effort réalisée
- Bonus : déplacement éco-responsable

Article 4.1 - Résultat vitesse / effort réalisée

Vitesse/effort réalisée	Points
Or (8 et +)	20
Argent (7)	15
Bronze (6)	10
Finisher (5)	5

Article 4.2 - Distance et dénivelé

- 1 point par kilomètre parcouru ;
- 1 point par tranche de 100 mètres de dénivelé positif.

Article 4.3 - Bonus déplacement éco-responsable

Un bonus de **5 points** est attribué aux participants ayant recours à un mode de déplacement éco-responsable pour se rendre sur l'Open :

Comité Régional de la Randonnée Pédestre Occitanie - www.randonnee-occitanie.com - occitanie@ffrandonnee.fr

Siège Social : 457, L'Occitane, 31670 LABEGE – 05 82 95 37 75

Antenne locale : Maison Régionale des Sports - CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 MONTPELLIER Cedex 2

N° SIRET : 824 613 665 00036 - APE : 9319Z

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

- covoiturage ;
- transport collectif (bus) ;
- déplacement à pied ;
- déplacement à vélo.

Dès lors qu'un participant ou une équipe a réalisé trois Opens, il est automatiquement intégré au classement du Challenge Occitanie. Toutefois, il peut informer le Comité Régional Occitanie s'il ne souhaite pas y figurer.

Les équipes se voient attribuer un score unique par Open. Les points obtenus sont comptabilisés au nom de l'équipe et servent à établir le classement général du Challenge Occitanie.

Article 5 - Attribution de la Coupe du Challenge d'Occitanie de Fast Hiking.

Sont récompensés le premier solo Homme, solo Femme, la première équipe.

En fin d'année sportive (31 août 2026), les résultats de tous les opens en Occitanie seront analysés par le référent Occitanie : Viot Rémy rviot@ffrandonnee.fr

En cas d'égalité, les participants SOLO homme et Solo Femme et EQUIPE seront départagés selon leurs meilleurs résultats.

Les Coupes seront attribuées au participant et à l'équipe ayant le plus de points.

Un trophée sera remis au vainqueur SOLO Homme, SOLO Femme et un pour l'EQUIPE victorieuse chaque année avec l'année gravée dessus.

Les trophées seront remis à l'occasion de l'Open d'Occitanie organisé au début de la saison sportive suivante. En l'absence d'Open d'Occitanie, la remise des trophées aura lieu lors du premier Open de Fast Hiking inscrit au calendrier de la saison concernée.

Article 6 : Réclamations

Toute réclamation relative au classement devra être adressée par écrit au Comité Régional Occitanie dans un délai défini après la publication des résultats.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au Challenge Régional Occitanie de Fast Hiking implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Comité Régional de la Randonnée Pédestre Occitanie - www.randonnee-occitanie.com - occitanie@ffrandonnee.fr

Siège Social : 457, L'Occitane, 31670 LABEGE – 05 82 95 37 75

Antenne locale : Maison Régionale des Sports - CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 MONTPELLIER Cedex 2

N° SIRET : 824 613 665 00036 - *APE* : 9319Z

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.